



Le Hérisson

Despi 1983

Bulletin de la section des Douanes de NICE

« La raison, le jugement, viennent lentement, les préjugés accourent en foule »

Jean-Jacques ROUSSEAU

Flash info spécial aéroport

RH ? NC ?
AA ? RC ?

Le principe d'incertitude de la DR de Nice

Bonne nouvelle : suites aux interventions de la CFDT les agents de la BSE Nice Aéroport bénéficieront bien des Autorisations d'Absences (AA) qui leur reviennent, dans le cadre de l'épisode de contagion **COVID** qui touche leur service (la BSE de Nice Aéroport étant le *seul cluster* identifié au sein de la DGDDI).

Vous pouvez consulter notre compte rendu de l'audio-conférence du 03 Décembre 2020 et notre intervention à ce sujet :

→ [Le principe d'incertitude de la DGDDI](#)



Ainsi nous invitons tous les agents placés en repos d'office, lors des opérations de désinfection des locaux ou lors de leur jour de reprise potentielle après isolement comme "cas contact à risque", à vérifier que leur situation soit rétablie comme il se doit.

Pour nous il s'agissait uniquement d'une application d'instructions limpides de la DG avec une pointe de bon sens.

De manière générale nous aimons souligner que depuis le mois de mars la DG avait par ailleurs convenu, suite à nos demandes, que l'impact de toute mesure découlant de la crise sanitaire ne devait pas impacter la situation RH des agents (*principe de neutralisation de la cote de service*).

Pas de difficulté donc !? ... euh ... et bien ... si.

Les demandes locales n'ayant pas suffi, c'est au final la DG qui a dû intervenir.

Petit rappel des faits :

Le 23 novembre 2020, 5 cas COVID sont officiellement déclarés au sein de la BSE de l'aéroport de Nice.

Nous passerons sur les atermoiements initiaux qui ont suivi, et les consignes pas toujours très claires passées oralement aux cas contacts à risque (malgré une fiche technique DG envoyée - *coïncidence heureuse*- le jour même par la DG).

La première mesure indispensable a été mise en œuvre : désinfection des locaux du 23 au 24 Novembre. Les agents initialement cotés ont été invités à rester chez eux. En position d'Autorisation d'Absence évidemment ? NON ! Repos d'office. Nos demandes locales n'y changeront rien.

Les cas contacts à risque répertoriés sont donc placés en isolement à J+7 de la date du contact. A l'issue de la période d'isolement de 7 jours, les agents réalisent un test qu'ils se sont vus prescrire pour déterminer leur reprise (ou avant la fin de la période, si des symptômes apparaissent). Seulement, les résultats du test PCR ne sont pas immédiats. Logiquement, les agents ne sont pas en mesure d'informer le médecin de prévention et la hiérarchie au pied levé, de l'issue du test.

Pas de souci, l'agent est maintenu en AA (le télétravail n'étant pas possible dans cette unité) en l'attente du résultat ? Et bien ... NON ! Encore une fois, c'est un placement en repos d'office le jour de la reprise.

Tout cela n'était finalement qu'une affaire de bon sens, qui ne demandait pas une intervention de maître d'école devant répéter une consigne à ses élèves.

Nous sommes d'autant plus surpris car, nous le réitérons sans difficulté, nous avons apprécié depuis le début de cette crise le suivi attentif et le sens de l'anticipation impulsés par le DI.

Espérons alors simplement que les jugements et le bon sens n'aient pas été altérés par des préjugés et des passions personnelles trop soudaines. L'important étant, au final, que la situation de tous les agents lésés soit rétablie.

Nous souhaitons par-dessus tout un prompt rétablissement à nos collègues touchés par la Covid-19, ainsi qu'à ceux qui sont en convalescence.



Mailto: arissoun@gmail.com ou cfdt06@douane.finances.gouv.fr

Responsable publication : Kevin LENNE (06.87.07.80.06)

sous couvert du SIRF Paca Corse

Retrouvez également le Hérisson & toutes les infos utiles sur le site CFDT Douane



L'incertitude des contrôles en aéroport



Petit extrait de notre compte-rendu d'audio conférence DG du 3 Décembre

Les agents en aéroport opèrent des contrôles de voyageurs en provenance de zones sensibles du point de vue sanitaire (USA, Maghreb etc.). Ces voyageurs sont soumis à des tests puis poursuivent leur circuit d'entrée (PAF, Douane...), sans que le service ne soit informé de l'éventuelle positivité de voyageurs, ce qui évidemment pose un problème en cas de contact rapproché. Il est demandé de prévoir un processus permettant de limiter les risques de contamination.

→ **Réponse DG** : Une étude du process de sortie des voyageurs testés positifs sera réalisée. La DG reviendra vers nous après avoir examiné les différents volets du problème.



TÉLÉTRAVAIL : votre avis nous intéresse !

Comme vous l'avez peut-être noté nous faisons actuellement une enquête sur le télétravail.

Nous avons déjà reçu plus de 5000 réponses.

Nous clôturons la collecte des informations le **15 décembre**.

Ceux qui le souhaitent et qui ne l'ont pas encore fait peuvent participer.

Si les administrations ont questionné les agents avant l'été sur la manière dont ils/elles avaient vécu le télétravail dégradé pendant le confinement, elles ne leur ont pas demandé quelles seraient les conditions idéales d'un télétravail de qualité pour l'avenir.

→ C'est l'objet de ce questionnaire anonyme qui vise à réactualiser nos revendications sur le télétravail.

Merci d'avance pour votre contribution



Pour participer à l'enquête télétravail :

https://cfdt.net-survey.eu/SurveyManager/surveys/cfdt/fin_tt_2/Ethnos.dll
ou en utilisant le document en pièce jointe

Mailto: arissoun@gmail.com ou cfdt06@douane.finances.gouv.fr

Responsable publication : Kevin LENNE (06.87.07.80.06)

sous couvert du SIRF Paca Corse

Retrouvez également le Hérisson & toutes les infos utiles sur le site CFDT Douane